

Fonction publique – Le SPGQ demande l'intervention d'un médiateur

Description

Info-Négo – FP – Vol 7 no 13 – 16 juin 2023

Le 14 juin, le SPGQ a demandé l'intervention d'un médiateur auprès du ministre du Travail, M. Jean Boulet, car le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) refuse de rehausser les augmentations salariales du personnel professionnel de la fonction publique.

Selon l'économiste du SCT, les augmentations offertes jusqu'ici (9 % pour 5 ans) respectent les prévisions économiques sur l'inflation. Pourtant, cela n'empêchera pas les députés d'obtenir des augmentations salariales de plus de 30 %. Si les offres actuelles au personnel professionnel sont maintenues, son salaire horaire réel diminuera d'environ 10 % au terme de la prochaine convention collective en 2027.^[1] Encore un appauvrissement du personnel professionnel !

Outre les arguments justifiant ce refus de bonifier la rémunération du personnel professionnel, votre comité de négociation note une absence frappante de considération pour le rattrapage salarial et la préservation du pouvoir d'achat des membres du SPGQ.

L'employeur refuse d'engager la discussion pour mieux encadrer et diminuer l'utilisation de la sous-traitance. Ce refus ne doit pas faire oublier que la valeur des contrats de service dans les ministères et organismes de la fonction publique est passée de 1,7 à 3,6 milliards \$, une augmentation de 107,9 % en cinq ans.

L'employeur y va aussi d'une attaque frontale envers leur régime de retraite, notamment par une hausse de l'âge minimal avant d'accéder à la retraite, tout en réduisant la qualité de vie des personnes retraitées.

Par ailleurs, votre comité n'observe aucune offre pour améliorer la contribution de l'employeur au régime d'assurance collective ni aucune proposition afin d'en augmenter les protections. Puis, il démontre une stupéfiante fermeture pour négocier l'ensemble des conditions liées au télétravail.

La demande de nomination d'un médiateur fait suite à une résolution du comité d'unité d'accréditation de la fonction publique (CUAFP) adoptée le 9 juin. Elle s'inscrit également dans la foulée d'une [lettre du président du SPGQ](#), M. Guillaume Bouvrette, transmise en mai dernier à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia LeBel. Cette lettre énonçait clairement que l'intensification des négociations durant la période estivale, [comme le souhaite Mme LeBel](#), demeurait conditionnelle au rehaussement des offres salariales, en plus de laisser tomber les attaques au régime de retraite de nos membres.

Devant ce constat d'échec des discussions avec la partie patronale, nous souhaitons que la nomination d'un médiateur change la dynamique de la négociation afin de mieux faire comprendre vos demandes.

Cet automne, votre comité de négociation souhaite vous rencontrer afin de vous renseigner sur l'état de la négociation et sur les demandes patronales à la suite de la nomination d'un médiateur. Ne ratez pas les prochaines communications du SPGQ, car nous croyons que, dès l'automne, votre mobilisation sera indispensable pour transmettre un message clair à l'employeur :

respectez les demandes

de votre personnel professionnel !

D'ici là, passez toutes et tous un bel été, en prévision d'un automne chaud !

Pour nous joindre : nego.fp@spgq.qc.ca

Votre comité de négociation

Guy De Coste
Pascale Jenkins
Ljiljana Jureta
Étienne Girardin

Conseiller en relations du travail et à la négociation

Benoît Laliberté
François Boyer

Responsable politique de la négociation

Josée Néron

[1] <https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2023/05/Spirale-inflation-20230531-WEB.pdf>

Categorie

1. Info-Négo

date créée

16 Juin 2023